COLLÈGE
Saint-Bénigne

GROUPE
Saint-Bénigne

INSCRIPTION 2023/2024
RESTAURATION COLLEGE

CIRCULAIRE
à remettre dès la rentrée au
CADRE EDUCATIF

Le coût du repas est de **6,55 €** (y compris frais de fonctionnement et d'encadrement) mais vous bénéficiez pour cette rentrée scolaire d'une aide financière de la part du Conseil Départemental de 2,24 € ce qui porte le prix du repas à **4,31 €** (tarif identique à celui de 2022/23).

Le compte-élève doit être obligatoirement approvisionné (les découverts ne sont pas autorisés) :

- **par chèque** à l'ordre de N.A.E.P. Groupe Saint-Bénigne ou **en espèces** à déposer auprès de la comptabilité ;
- **en ligne via Ecole Directe** grâce à des codes d'accès qui vous seront remis

Pour la gestion des repas, **les inscriptions** et **désinscriptions exceptionnelles** sont à notifier :

. au plus tard 48 heures ouvrées **via le site Ecole Directe**

. et pour la gestion des sorties d'élèves, sur **le carnet de liaison** ou **par mail** aux cadres éducatifs, Mme SIEWIERSKI (pour les 6e/5e) - Mme ALLEMAND (pour les 4e/3e).

Les sorties du collège sont strictement **interdites** pendant les récréations et la demi-pension. Sont considérés demi-pensionnaires, sous la responsabilité de l'établissement et donc surveillés entre la fin du cours du matin et le début du cours de l'après-midi, tous les élèves inscrits au restaurant scolaire. Les élèves non demi-pensionnaires ne sont plus sous la responsabilité de l'établissement dès la sonnerie de 12 h 05 et **ne pourront rentrer dans l'établissement qu'à partir de 13 h 15.**

Famille : …… Parent(s) de …..…… classe : ……

☐ externe

☐ demi-pensionnaire (merci de cocher le(s) jour(s) choisi(s) ci-dessous pour **l'inscription annuelle)** :

	Repas au self
Lundi	
Mardi	
Jeudi	
Vendredi	

Fait à …… Le ……..

Signature :